

TAILLE FRUITIÈRE DU CHÂTAIGNIER (« T4 ») 2003
--

1 - PRINCIPES

- maintien d'un axe principal
- dépressage dans les groupes de branches trop nombreuses -> étage
- favoriser les grosses branches -> charpentières à fruits

2 - LOCALISATION ET RÉPARTITION

- la taille est réalisée entre 1,30m et 3,30m de hauteur au-dessus du sol (une taille standard commune aux 4 traitements est réalisée au-dessous de 1,30 m ; **aucune taille n'est pratiquée au-dessus de 3,30 m**).
- trois types d'interventions selon le niveau ou le mode de groupement des branches.

3 - RÉALISATION

3.1 - AU NIVEAU DU SOMMET DE L'AXE

On n'effectuera **pas de défourchage**⁽¹⁾, mais une **taille des doublons**⁽²⁾, (en ne conservant que la ramification la plus vigoureuse et/ou la plus en continuité avec l'axe principal sous-jacent), afin de favoriser les branches vigoureuses sans mettre en péril l'axe principal.

3.2 - AU NIVEAU DES GROUPES DE BRANCHES⁽³⁾

On conserve toutes les **très grosses branches**⁽⁴⁾ dans le groupe, en conservant de préférence celles qui ont des orientations successives différentes et/ou les plus grosses. L'orientation a priorité sur la grosseur.

Si la suppression complète d'un verticille induit une longueur d'axe de plus de 50 cm sans aucune branche, conserver **dans ce cas seulement** la plus grosse branche du verticille quelle que soit sa dimension.

Les petites branches sont toutes éliminées.

(1) Une **fourche** est définie lorsqu'une branche est redressée à la verticale **ET** a une longueur supérieure ou égale aux 2/3 de l'axe principal. Dans le cas où elle est presque égale à l'axe principal, cf (2) ci-dessous.

(2) Un **doublon** est une branche de fourche (cf (1) ci-dessus) presque équivalente à l'axe principal : longueur et diamètre sont égaux ou inférieurs d'au plus 10 % à ceux de l'axe principal.

(3) Un **groupe de branches** est constitué par un ensemble de branches (**de toutes dimensions**) tel qu'une branche est distante de la plus proche d'au plus 4 cm.

(4) Une **très grosse branche** est ici définie par un diamètre supérieur ou égal à **la moitié** du diamètre de l'axe principal sous insertion.

3.3 - ENTRE LES GROUPEES DE BRANCHES

3.3.1 Cas du Marsol

On conserve toutes les **très grosses branches**,⁽⁴⁾ sauf si 2 grosses branches successives distantes de 5 cm ou moins ont la même direction : on élimine dans ce cas la plus petite.

Toutes les petites branches sont éliminées.

Dans les deux cas, ne pas provoquer une longueur d'axe de plus de 50 cm sans au moins 1 grosse branche ou deux petites « branches d'avenir » bien réparties le long de l'axe.

3.3.2 Cas du Maraval

On conserve dans chacun des 3 étages successifs de 0,70 cm 4 des plus grosses branches.

NOTA : Il n'est pas nécessaire d'enlever les très petites branches avant qu'elles aient atteint un dimension de l'ordre de 20 cm de longueur environ.